

SYNDICAT CGT DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA VILLE D'ALLONNES ET DU CCAS

ESPACE ELSA TRIOLET
3, IMPASSE DES ACACIAS- 72700 ALLONNES

e-mail : cgt.territoriaux@ville-allonnes.fr

La Proposition de la CGT sur la prime IFSE Va-t-on être écouté ?

La prime IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) doit être renégociée collectivement tous les quatre ans. Sur la ville d'Allonnes, cette renégociation est en cours.

Cet été, la CGT des territoriaux a déposé un préavis de grève pour le 10 septembre 2025. Dans ce préavis, la CGT avait formulé la revendication d'ouvrir des négociations sur cette prime. Nous avons été entendus et ce point a été inscrit à l'ordre du jour du CST du 29 septembre.

Une première réunion de travail s'est tenue le lundi 17 novembre, au cours de laquelle nous avons présenté notre proposition.

Pour rappel voici le fonctionnement actuel :

Des groupes sont créés en fonction de plusieurs critères :

- grade A, B ou C.
- filière (Administrative, animation, technique, etc.).

Par poste occupé en fonction selon plusieurs critères comme les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ; de technicité ; d'expertise, d'expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.

De sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Par exemple la filière technique :

A1	Postes à dimension stratégique (comité de direction, chefs de pôle)
A2	Directeurs de service
A3	Directeurs adjoints et responsables de service ou de structure

B1	Directeurs de service
B2	Directeurs adjoints et responsables de structures
B3	Postes de coordination d'encadrement de proximité et postes nécessitant une technicité particulière

C1	Postes de coordination, d'encadrement de proximité et postes nécessitant une technicité particulière
C2	Postes d'agents spécialisés
C3	Postes d'agents d'application

Pour déterminer la somme de cette prime la collectivité a fait le choix de prendre la médiane de chaque groupe indépendamment de la filière.

Groupe	Médiane annuelle (€)	Mensuel (€)
A1	16 015 €	1 334.58 €
A2	14 010 €	1 167.50 €
A3	7 237 €	603.08 €
A4	6 441 €	536.75 €
B1	7 720 €	643.33 €
B2	6 062 €	505.17 €
B3	5 015 €	417.92 €
C1	3 679 €	306.58 €
C2	3 020 €	251.67 €
C3	2 270 €	189.17 €

La proposition de la CGT :

En tenant compte de l'inflation de ces quatre dernières années, évaluée à 15 % et en anticipant une inflation de 10 % sur les quatre prochaines années (soit 2,5 % par an), **nous demandons une augmentation uniforme de la médiane de 25 % pour toutes et tous.**

En se basant sur la médiane de 2021 voici ce que ça donnerait :

Groupe	Médiane actuelle (€)	Médiane +25% (€)	Mensuel +25% (€)	Diff mensuelle (€)
A1	16015 €	20018.75 €	1668.23 €	333.65 €
A2	14010 €	17512.50 €	1459.38 €	291.88 €
A3	7237 €	9046.25 €	753.85 €	150.77 €
A4	6441 €	8051.25 €	670.94 €	134.19 €
B1	7720 €	9650.00 €	804.17 €	160.84 €
B2	6062 €	7577.50 €	631.46 €	126.29 €
B3	5015 €	6268.75 €	522.40 €	104.48 €
C1	3679 €	4598.75 €	383.23 €	76.65 €
C2	3020 €	3775.00 €	314.58 €	62.91 €
C3	2270 €	2837.50 €	236.46 €	47.29 €

Par exemple :

Un agent en C1 qui touche actuellement 350€ par mois sera augmenté de 33€

Un agent en B2 qui touche actuellement 505€ par mois sera augmenté de 126€

Un agent en B3 qui touche actuellement 700€ par mois ne sera pas augmenté.

Nous avons pleinement conscience que cette demande s'inscrit dans un contexte budgétaire flou et complexe pour la collectivité. L'instabilité et l'austérité engendrées par la politique menée par Emmanuel Macron ne facilitent en rien notre travail de défense des droits des agents. Cependant, rester dans l'attentisme nous exposerait à être, une fois de plus, pris de court, avec des négociations menées dans l'urgence, à la dernière minute. En formulant nos propositions dès la phase de construction budgétaire, nous permettons à l'administration de travailler sereinement, sans pression de calendrier, et de disposer d'éléments chiffrés pour anticiper.

Lors de la réunion de travail du 17 novembre, nous avons donc présenté cette proposition. La collectivité en a pris acte et s'est engagée à l'étudier et à en réaliser une estimation financière.

L'autorité territoriale nous a par ailleurs indiqué qu'aucune décision définitive ne pourra être prise avant le mois de mars, en raison du vote définitif du budget. Pour autant, cela ne doit pas empêcher la poursuite des négociations : l'objectif est d'aboutir à un accord prêt à être mis en œuvre dès que le contexte institutionnel le permettra.

JE LUTTE, JE ME SYNDIQUE, JE GAGNE AVEC LA CGT !

Nom.....Prénom.....

Adresse

Entreprise / Collectivité :

Code postal.....Ville.....

Tél. Courriel :

À remettre à un-e syndiqué-e CGT

